

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le 28 novembre 2022

Sécheresse 2022 : une mobilisation de l'OFB à la demande de l'État

2022 a constitué la première année d'application par les services de l'État de la réforme renforçant les pouvoirs préfectoraux de régulation temporaire des usages de l'eau en situation de sécheresse ([décret n° 2021-795 du 23 juin 2021](#) relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse et [guide de mise en œuvre des mesures de restriction des usages de l'eau en période de sécheresse](#)), dans le contexte d'une année climatique particulièrement sévère.



Crédits photo : Sébastien Lamy / OFB

L'été 2022 a en effet été particulièrement sec, après un hiver qui n'avait pas permis une recharge suffisante des nappes d'eau souterraine. Dans quasiment tous les départements métropolitains, des mesures de restriction d'usages de l'eau ont été prises, avec pour la plupart des mesures fortes de régulation des prélèvements d'eau en régime de crise.

Comme chaque année, en période de sécheresse, l'OFB a appuyé les services de l'État dans la gestion de la crise de la sécheresse, particulièrement sévère cet été. L'appui de l'OFB se concrétise par la surveillance des petits cours d'eau en tête des bassins versants, via l'observatoire [ONDE](#). Les résultats des observations sont régulièrement présentés en comités « ressource en eau » national et départementaux, comités au cours desquels des mesures actualisées de restriction des usages de l'eau peuvent être prises par les Préfets. L'OFB exerce par ailleurs des missions de police et veille au respect des mesures réglementaires de restriction d'usage arrêtées par les préfets.

Dans les départements concernés par des restrictions d'usage, les services de l'OFB se sont mobilisés pour effectuer des contrôles durant tout l'été à la demande de l'État. L'objectif était double : expliquer les enjeux de la protection de la ressource en eau et sensibiliser ainsi un large public, et faire appliquer les arrêtés préfectoraux de restriction d'usage.

L'OFB a ainsi réalisé en 2022 plus de 10 000 contrôles à ce jour sur le territoire métropolitain. Des manquements ou des infractions de professionnels comme de particuliers ont été relevés dans environ 15% des cas. Le ciblage de ces contrôles s'est porté sur les usages les plus consommateurs en eau et dans les bassins versants présentant des enjeux environnementaux élevés, où le niveau de crise était enclenché.

Le mois de septembre a été le moins chaud depuis 2017. Bien que les précipitations de septembre aient globalement été bénéficiaires dans la plupart des régions, les indices d'humidité des sols restent fin septembre inférieurs à la normale de saison. La sécheresse n'est pas terminée. Mi-novembre 2022, il

existe 57 départements avec des arrêtés sécheresse encore applicables dont 22 départements comprenant encore des mesures de crise.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts Presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Isabelle Cytowicz / 06 59 68 43 08

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr